



## INVITATION PRESSE

### Signature de l'accord départemental de relance entre l'État et le Département de la Charente

Angoulême, le 1 avril 2021

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 qui a débuté en 2020 et à ses multiples conséquences, notamment économiques, les pouvoirs publics ont mis en place, dès le début de la crise, des mesures inédites pour soutenir l'économie française, tant au niveau national que dans les territoires.

Pour préparer l'avenir et relancer l'économie du pays, l'État déploie un plan de relance national de 100 milliards d'euros répondant à quatre grandes priorités :

- la transition écologique, dont la transformation durable des bâtiments publics, en particulier leur rénovation énergétique ;
- la transformation numérique ;
- la cohésion des territoires ;
- les mobilités douces et les infrastructures de transport.

En Charente, le plan de relance de l'État bénéficie déjà à plus de 5 000 entreprises et particuliers avec près de 63 millions d'euros sur le volet compétitivité, plus de 5 millions d'euros sur le volet écologie, ou encore un renfort exceptionnel des dotations d'investissement de près de 38 millions d'euros. Le Département prend pleinement part à cet objectif de reprise, notamment à travers un plan d'investissement baptisé « Charente Avenir » et une liste de projets pour l'avenir qu'il porte en régie.

Dans une volonté commune d'accélérer la dynamique du territoire de la Charente, l'État et le Département ont décidé de mettre en œuvre des actions en synergie, pour assurer une mise en œuvre territorialisée du plan national France Relance en destination des industries, entreprises et artisans locaux, et de l'ensemble des charentaises et charentais.

La préfète de la Charente, Magali Debate, et le président du Conseil départemental, Jérôme Sourisseau, vous convient à la signature de l'accord départemental de relance, qui sera suivie d'une conférence de presse :

**Vendredi 2 avril 2021 à 9 heures  
dans les salons de l'hôtel de la préfecture**

**En application des gestes barrière, le port du masque est obligatoire**

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**